

livres de lait industriel que pour produire 100 livres de lait nature? Et, pourtant, le premier se vend \$3.65 les 100 livres et le deuxième \$6.50. Le ministre ne croit-il pas que la solution serait de permettre à la même commission provinciale d'exercer tout le contrôle? Ainsi, tous les excédents de lait nature iraient à l'industrie et nous serions justes envers tous les producteurs.

• (10.20 p.m.)

Il s'agit là d'une position logique et pleine de bon sens. Lorsqu'on est incapable de s'occuper raisonnablement d'administration agricole et qu'on en est rendu à recourir au vieil argument constitutionnel, on n'a qu'à appliquer le dicton qui devient très vrai en l'occurrence: «Chacun son métier et les vaches seront bien gardées.»

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on a demandé à l'honorable ministre de l'Agriculture s'il était d'avis qu'il fallait modifier la constitution afin de régler le problème de l'industrie laitière, j'ai l'impression que si la présidence lui avait permis de répondre, il n'aurait pas éludé la question, comme mon honorable ami vient de le mentionner. En effet, il aurait simplement annoncé ou expliqué qu'il est impossible de fixer un contingentement, au niveau du producteur, dans une province ou une région, en vertu de la constitution.

Le gouvernement fédéral ne peut pas dire aux agriculteurs: Vous allez faire ce que je veux que vous fassiez. Produisez la quantité fixée par l'État. En effet, cela irait à l'encontre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Alors, en énonçant la politique laitière, le ministre savait aussi que, depuis peut-être huit ou dix ans, des ententes régulières interviennent avec les provinces sans bouleverser quoi que ce soit. On amende, à certains moments, la constitution, de façon que les organismes agricoles soient eux-mêmes en mesure de résoudre leurs problèmes. Et en ce qui concerne la Commission canadienne du lait ou le contingentement, on ne saurait faire mieux que l'on fait maintenant, pourvu que l'on instruisse chacun sur la façon de procéder. Il est encourageant, actuellement, de voir les associations et les provinces prendre conscience de ce problème et, sans changer la constitution, faire elles-mêmes l'impossible pour le régler. Des négociations entre les producteurs du lait nature, qui se vend à \$6.50 —ce qui n'est pas dicté par le gouvernement,

mais plutôt par le consommateur, qui consent à payer \$6.50—et le consommateur qui accepte de payer \$3.60 seulement pour le lait transformé, sont en cours.

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne peut plus y avoir ni rappel au Règlement ni question de privilège à ce stade des délibérations.

[Français]

M. Côté: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas tellement de choses à ajouter. Mon honorable ami comprendra sans doute que même les associations agricoles de sa région travaillent fort, puisque j'ai rencontré leurs représentants, en vue de régler le problème. Nous n'aurons pas besoin de changer la constitution pour ce faire. L'idée n'est pas du gouvernement ou du ministre: il s'agit tout simplement d'essayer de rationaliser le plus possible l'agriculture au niveau de la consommation et de l'achat des excédents que les pays étrangers voudront acheter. A ce moment-là, comme le disait mon honorable ami, «les vaches seront bien gardées». Elles semblent en effet bien gardées, grâce à la politique du gouvernement.

LES PÊCHES—L'INSTALLATION DE L'USINE DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE À WINNIPEG

[Traduction]

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le 27 mai, j'ai demandé au ministre des Pêches (M. Davis) si son ministère allait réviser la décision de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce de déménager son usine de transformation à Winnipeg. Le ministre a répondu qu'il n'en avait pas l'intention, car il appartenait à l'Office d'en décider. A l'en croire, l'emplacement de l'usine était une question purement administrative et il n'a absolument rien à voir avec la décision définitive de l'Office et ses effets possibles sur la vie économique de la région Interlake au Manitoba. Je soutiens que le ministre, en continuant de prétendre qu'il n'appartient qu'à l'Office d'en décider, fuit ses responsabilités de façon éhontée, ce qui est tout à fait indigne de lui et du gouvernement dont il est membre. Je le dis parce que la décision qu'on prendra en fin de compte aura des répercussions très nettes et qui crèvent les yeux.